

Extrait du texte d'une résolution adoptée par le Conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, lors de la séance ordinaire tenue en visioconférence au 127-A, à 19h31 le 7 juin 2021.

Sont présents : M. Christian Bégin, conseiller siège 1

M. Claude Deblois, conseiller siège 2

M. Germain Fortin, conseiller siège 3

M. Claude Lachance, conseiller siège 4

M. Alain Nadeau, conseiller siège 5

M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Alain Quirion. Est également présente madame Erika Ouellet, directrice générale/secrétaire-trésorière.

Résolution 2021-06-173 Dépôt du rapport des faits saillants du rapport financier 2020

Rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant 2020*

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant.

Le rapport financier consolidé au 31 décembre 2020, préparé par la firme Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l., nous indique que les revenus de fonctionnement et d'investissement de la municipalité ont culminé à 4 282 395 \$ et les charges ont été de 3 320 401 \$. (S12)

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2020 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 121 465 \$ (S12) ce qui porte l'excédent accumulé à 280 922 \$ (S15) au 31 décembre 2020.

Au courant de l'année 2020, nous avons réalisé des investissements en immobilisations de 947 880 \$. (\$14)

La dette brute de la Municipalité au 31 décembre 2020 est de 5 744 099 \$ qui se répartit à 3 575 603 \$ au général, 802 146 \$ au secteur, 144 185 \$ des excédents de règlements d'emprunt et la balance découlant d'ententes avec le gouvernement du Québec ou autres. (S37)

Le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés 2020, signé le 6 avril 2021, mentionne que l'état consolidé de la situation financière, l'état consolidé des résultats, de la variation des actifs nets (de la dette nette), et des flux de trésorerie donnent dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle de la municipalité à l'exception que l'entité n'a pas comptabilisée les paiements de transfert à recevoir relatifs à différents programmes d'aide pluriannuels.

Le rapport financier consolidé 2020 est disponible sur demande au bureau municipal.

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu que le conseil confirme le dépôt du rapport du maire et des faits saillants du rapport financier préparé par l'auditeur indépendant.

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme à l'originale Le 14 juin 2021

Erika Ouellet

Directrice générale/secrétaire-trésorière

(Sous réserve de son approbation)